

Centre de recherches et de publications sur les relations entre l'Europe et le Tiers Monde

EDITO

Autant le dire franchement, notre campagne de recherche de financements pour notre "Programme droits de l'Homme 1996/98" est loin, jusqu'ici, d'avoir produit tous les résultats voulus.

Nous nous sommes donné jusqu'à fin septembre pour faire le point.

Il serait dommage de devoir renoncer à mi-chemin, d'autant plus que, comme vous avez pu en juger à la lecture de ces premiers bulletins du CETIM, le travail mené mériterait largement d'être poursuivi.

L'examen de nos succès et échecs dans ce "fund rising" indique à l'envi que des relations personnelles avec des bailleurs potentiels sont déterminantes. Aussi avons-nous pensé recourir à vous, membres du CETIM.

Encarté dans le présent envoi, vous trouverez une présentation résumée de ce Programme. Peut-être que sa lecture vous suggérera une voie pour l'introduire auprès d'une municipalité, d'une mission diplomatique, d'une fondation... Un(e) parlementaire de vos amis, un interlocuteur rencontré lors d'un colloque, un vieux copain ou une vieille copine... Laissez courir votre imagination et n'hésitez pas à nous contacter! Merci.

Séminaire "impunité" (Suite)

Comme annoncé dans le précédent bulletin, le CETIM et l'Association Américaine de Juristes (AAJ) ont réalisé deux séminaires d'appui à l'étude sur la lutte contre l'impunité des auteurs de violations des droits économiques, sociaux et culturels, menée dans le cadre des travaux de la Sous-Commission des droits de l'homme des Nations Unies (SCDH). Nous soulignons, ici, l'intérêt de la démarche à savoir proposer à l'expert mandaté, M. El Hadji Guissé, un cadre de réflexion afin d'approfondir et d'enrichir la problématique, les conclusions et recommandations de son étude. A noter que le document final sera présenté, en août 1997, aux membres de la SCDH.

Le premier séminaire a eu lieu à Genève, les 14 et 15 novembre 1996, au Palais des Nations, et a abordé les mécanismes internationaux de protection des Droits économiques, sociaux et culturels (DESC) développés au sein des Nations Unies, du Bureau international du travail, de l'Union européenne et du système interaméricain.

Le deuxième séminaire s'est tenu à Madrid, les 15 et 16 avril 1997, et a été particulièrement soutenu par l'Institut d'études internationales et européennes "Francisco de Vitoria", l'Institut des droits de l'homme "Bartholomé de las Casas" et l'Université Carlos III de Madrid. Il a été question de la pénalisation des violations des DESC.

Pour la plupart juristes internationaux, les intervenants aux deux séminaires ont essayé de tisser des liens entre les divers instruments juridiques, de voir dans quelle mesure la progression d'un droit peut influencer celle des autres, et de déterminer le développement potentiel des DESC ainsi que leur efficacité instrumentale pour les ONG et les gouvernements.

Le bilan de ces rencontres est très positif. Elles ont accueilli un public divers, représentants de missions diplomatiques, fonctionnaires internationaux, universitaires et professeurs et donné lieu à de très fructueux et intéressants débats sur une thématique qui jusqu'à présent n'a été abordée que par très peu d'ONG. Les DESC restent, certes, très marginalisés mais leur expansion semble à long terme ne faire aucun doute. L'enthousiasme avec lequel les orateurs contactés nous ont répondu le prouve, le projet de protocole additionnel facultatif au Pacte sur les DESC, aussi. De plus, par le biais de ces rencontres, des liens se sont créés avec des juristes internationaux qui peuvent renforcer le combat du CETIM.

Pikine (Sénégal)

Des poissonnières investissent leur mairie

Les taxes journalières d'autorisation de ventes sur les nombreux marchés augmentent régulièrement alors que les infrastructures d'hygiène, en revanche, se dégradent de jour en jour... Certes la municipalité de Pikine, banlieue populaire de Dakar, connaît d'importantes difficultés financières, mais ce n'est pas en étrangeant les petites commerçantes des marchés que les autorités locales pourront mieux en sortir, bien au contraire.

Près de 300 poissonnières de Pikine se sont mobilisées pour revendiquer leurs droits. Elles ont investi la mairie, bien décidées à y rester jusqu'à l'obtention d'une garantie de leurs revendications: la stabilisation de la taxe journalière, la suspension des menaces de fermeture ou d'expulsion des marchés, l'approvisionnement régulier en eau aux différentes bornes installées sur les marchés ainsi que le nettoyage quotidien des lieux que la voirie locale devrait assurer. Ces poissonnières ont assiégé leur mairie pendant près de 6 heures empêchant tout employé et employée de quitter son lieu de travail. Finalement l'adjointe du maire a accepté le dialogue avec une petite délégation qui a brossé le tableau des conditions de travail extrêmement difficiles et insalubres régnant sur les nombreux marchés de Pikine. Les négociations furent animées.

Grâce à leur mobilisation et la connaissance qu'elles avaient de leurs droits, ces femmes sont parvenues à faire entendre leur voix tout en valorisant leur activité professionnelle. Organisées au sein de la Fédération nationale des artisans de production et de services (FENAPS, forte de plus de 3 200 membres, tous et toutes émanant du secteur informel), les poissonnières de Pikine se sont appuyées sur les textes législatifs, et notamment les traités internationaux ratifiés par le Sénégal, pour faire valoir leur cause. Elles ont par la suite déclaré que la formation dont elles avaient bénéficié dans le cadre d'un programme d'alphabetisation et de vulgarisation des droits humains avait constitué un atout majeur lors des négociations avec les autorités locales. "Lire et écrire, connaître et faire valoir nos droits sont impératifs dans notre société; maintenant nous pouvons mieux nous organiser et essayer de construire un avenir meilleur pour nos enfants."

Seule la multiplicité d'actions directes sur le terrain menées par les acteurs les plus concernés pourront contrer les injustices économiques et sociales toujours plus grandissantes, tant au Sud qu'au Nord. La mobilisation des poissonnières de Pikine en est un exemple et

constitue l'un des maillons d'une chaîne de revendications à conduire,
sur le plan local, national et international.

A paraître en septembre:

FUIR LE CHAOS

Témoignages de jeunes demandeurs d'asile

A commander de suite. Voir prospectus ci-joint.

QUELQUES ASPECTS DU FONCTIONNEMENT ONUSIEN

Lors de la dernière session de la Commission des droits de l'homme (CDH), en mars-avril 1997, le CETIM a donné la parole à une organisation colombienne, FEDES (cf. encadré). Son intervention traitait des personnes déplacées dans leur propre pays, phénomène d'une extrême gravité en Colombie et contre lequel se battent de nombreuses ONG.

En Colombie, le gouvernement dit ne disposer d'aucune statistique sur le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays mais reconnaît officiellement, depuis peu, l'existence du phénomène et la nécessité de réagir. Cette récente et timide ouverture gouvernementale se heurte à bien des obstacles. Ainsi, il n'existe pas de consensus entre l'Etat et les ONG quant à la définition à utiliser pour le concept de " personnes déplacées dans leur propre pays et les causes de déplacement interne ".

Depuis quelques années, les ONG n'ont eu de cesse de proposer la nomination d'un rapporteur spécial sur la Colombie, requête appuyée en 1996 par les rapporteurs spéciaux sur la torture et sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires. La CDH n'y a pas répondu favorablement mais a demandé, en avril 1996, l'ouverture d'un Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme à Bogota. L'accord entre la Colombie et le Haut Commissaire a été signé le 29 novembre 1996. Lors de la dernière session de la CDH, le bureau n'était toujours pas en place faute de financement. Finalement, l'UE (l'Espagne plus exactement) a débloqué les fonds nécessaires et nommé le responsable.

On peut donc raisonnablement espérer que lors de la prochaine session la CDH soit en possession d'un rapport du Bureau!

Personnes déplacées en Colombie

(Extrait traduit de l'espagnol)

Le déplacement forcé interne continue d'être une des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire les plus graves et les plus fréquentes en Colombie. Pour l'année 1996, les chiffres collectés signalent la présence de 181'000 nouvelles personnes touchées par ce phénomène, ce qui amène les ONG actives en la matière à affirmer que le total de personnes déplacées s'élève, au minimum, à 900'000 individus. A noter que ce chiffre est certainement éloigné de la réalité et correspondrait seulement au tiers de la totalité des personnes déplacées. Ainsi, en tenant compte du caractère anonyme et secret de ce phénomène, celui-ci impliquerait 3 millions de personnes.

Les causes du déplacement interne sont connues. Elles tirent leur origine d'une part, de la poursuite obstinée par le gouvernement colombien d'une politique de violations des droits de l'homme, menée par les forces militaires, la police et les services d'espionnage et d'autre part de la transgression récurrente des préceptes normatifs du droit international humanitaire par la totalité des acteurs impliqués dans le conflit armé interne, c'est-à-dire, l'armée, les groupes paramilitaires et les organisations rebelles. Cependant, il ne faut pas oublier de relever l'impact direct qu'exercent sur le déplacement forcé d'autres facteurs. En effet, l'accumulation illimitée de terres de la part de grands propriétaires terriens, l'industrie et le trafic de stupéfiant, l'alliance de certains groupements économiques avec les groupes paramilitaires, le besoin d'un contrôle territorial toujours plus important de la part des acteurs armés, les projets macro-économiques auxquels participent, notamment, les sociétés transnationales, la répression des protestations sociales par le biais de la mise en accusation de leaders sociaux et politiques par de prétendus " juges sans visages ", sont autant de causes qui aboutissent au déplacement forcé.

Le gouvernement colombien n'accorde pas une importance suffisante au problème des personnes déplacées. Ce constat se vérifie par l'absence d'une réelle volonté politique et par le manque d'actions concertées afin d'éviter de nouveaux exodes. Bien au contraire, le gouvernement a fait usage de moyens législatifs qui ont contribué à l'accroissement du problème. A titre d'exemple, citons le décret 2027

de 1995, par lequel il autorise aux autorités civiles et militaires à déloger la population civile des zones où sont conduites des opérations militaires.

Afin de remédier à la situation, certaines lignes d'action peuvent être suggérées:

Le respect des accords internationaux de protection des droits de l'homme:

Notamment, cesser la persécution de leaders politiques d'opposition, de dirigeants d'organisations syndicales et sociales de tout type, et respecter le droit des communautés à vivre dans leur environnement naturel et leur équilibre écologique lors de la réalisation de projets macro-économiques;

Le respect effectif des dispositions contenues dans le droit des conflits armés:

Les acteurs prenant part aux conflits armés doivent être incités par la communauté internationale à observer les préceptes relatifs au traitement humanitaire de la population civile non combattante, ainsi qu'à s'abstenir de provoquer de manière directe ou indirecte, involontaire ou délibérée, le déplacement forcé des personnes qui ne prennent pas part aux hostilités;

Le démantèlement des groupes paramilitaires:

Entreprendre une action légale et judiciaire décisive afin de mener devant les tribunaux les responsables des groupes paramilitaires, principaux auteurs du déplacement forcé;

La limitation du droit à la propriété terrienne:

Exiger du gouvernement colombien l'adoption de moyens de contrôle du marché foncier, ceci notamment par la fixation d'une limite à l'acquisition de domaines ruraux et/ou en congelant le rachat de domaines dans des régions où la persistance du conflit armé et la présence du trafic des stupéfiants provoquent ces déplacements;

Des garanties au retour ou au relogement:

L'Etat se doit de garantir des conditions adéquates de retour dans les zones de provenance des personnes déplacées, ou au moins, de les reloger et, dans les deux cas, leur donner les moyens de vivre dignement.

RESEAU-CETIM-RESEAU-CETIM

Association internationale Education et Libération (EL)

L'association Education et Libération s'attache à promouvoir l'éducation, la formation, l'enseignement et le développement des peuples du Tiers-Monde, en soutenant les projets de personnes, de groupes locaux, d'organisations d'entraide qui lient la défense de la justice sociale avec les efforts pour le développement. L'éducation est conçue comme un moyen de mettre les individus en condition de comprendre et de transformer le monde par des actions libératrices basées sur la solidarité et la justice sociale.

Partageant entièrement cette optique, le CETIM entretient des liens ponctuels avec EL qui diffuse certaines de nos parutions.

Pour toute information: Education et Libération, Case postale 61, 1211 Genève 28.

FEDES Fondation pour l'Education et le Développement

Basée à Bogota, FEDES est une association-soeur d'Education et Libération qui par son action entend promouvoir les droits de l'homme et le concept de développement (social, politique, économique, environnemental et culturel). Afin d'atteindre cet objectif, la Fondation travaille aussi bien au niveau local, régional, national, qu'international.

FEDES: Cra. 37 25B-12 P.2. A.A. 313, Santafé de Bogota, D.C., Colombie. Fax 337 82 13.

INTERVENTIONS DU CETIM (DISPONIBLES SUR DEMANDE)

Les textes suivants sont des extraits d'interventions prononcées lors de la dernière session de la Commission des Droits de l'Homme (mars - avril 1997).

Néolibéralisme et droits syndicaux

Voici bientôt deux décennies que les politiques néolibérales dominent la scène internationale. 20 ans de "sacrifices" présentés comme des "promesses de lendemains meilleurs". 20 ans de résultats globalement inverses, si l'on considère l'ensemble de la population mondiale, comme de nombreux rapports du PNUD tendent, en substance, à le démontrer.

Ce noir tableau ne serait cependant pas sans nuances. La "croissance" très rapide de quelques pays "émergents" en ferait la preuve: parmi eux, les fameux, anciens ou plus récents, "dragons asiatiques".

Or, même dans ces pays, le bilan social de cette "croissance" est des plus contrastés: l'enrichissement prodigieux d'une infime minorité s'est bien accompagné d'améliorations de revenus pour une nouvelle classe moyenne émergente. Et un nombre non négligeable de salariés accède à quelques produits de consommation internationaux, souvent par ailleurs futiles, à la grande joie des multinationales. Mais pour la grande masse des ouvriers, les progrès salariaux, lorsqu'ils se sont produits, ont été rapidement mangés par l'inflation. Et surtout, le nombre des laissés pour compte, des déracinés, des petits paysans et des artisans voués à la banqueroute, des populations suburbaines livrées à la misère, aux petits boulevards dégradants, à la prostitution, etc., a explosé. Sans parler, dans plusieurs pays, des populations "indigènes" décimées par la ruée des projets miniers, forestiers ou touristiques.

Certes, même au sein des "dragons", les différences semblent de taille. Les "généralités" trouvent toujours leurs "contre-exemples". Une constante cependant: partout ou presque, cette croissance du commerce et de la production, cette insertion dans le marché mondial, se sont accompagnées d'une répression souvent encore plus farouche contre les pauvres, de tentatives de museler l'opposition politique sitôt qu'elle manifestait quelque combativité et d'une volonté d'empêcher toute émergence de mouvements syndicaux réellement autonomes.

Par exemple, l'Indonésie. S'enorgueillissant d'un des taux de croissance des plus fulgurants de la planète (6 à 7% de croissance annuelle), modèle abondamment loué par la Banque mondiale, l'Indonésie apparaît comme l'un des apprentis "dragon" les plus prometteurs du Sud-est asiatique, en dépit de la crainte grandissante du chômage, des conflits sur la terre de plus en plus nombreux et des saccages subis par les peuples "indigènes".

Parallèlement à la libéralisation économique, le président Suharto avait décrété au début des années 90' une "ouverture politique". Il avait assuré en particulier à la presse qu'il n'y aurait "plus de censure" et certains journaux s'étaient enhardis. L'embellie fut de courte durée: en juin 1994, trois des plus importants hebdomadaires d'Indonésie furent interdits.

Deux ans plus tard, et bien que la formation au pouvoir, le Golkar, fut d'ores et déjà sûre d'emporter les prochaines élections grâce à un système électoral sur mesure, c'était au tour de l'un des principaux partis d'opposition, le Parti démocrate d'Indonésie (PDI), d'être frappé. Fille de l'ancien président Sukarno, Madame Megawarthy en avait pris la présidence en décembre 1993. Le 20 juin 1996, au cours d'un congrès très "extraordinaire", elle en avait été écartée au profit de l'ancien président de cette formation, Monsieur Surjadi.

Les protestations se multiplièrent, et furent brutalement réprimées à Djakarta. Une trentaine d'ONG se regroupèrent alors sous le nom d'Assemblée du peuple indonésien (MARI) pour apporter leur soutien à Madame Megawarthy. Elle était "devenue plus que la présidente du PDI: le symbole de la résistance au régime de M. Suharto et de la lutte pour les libertés. Son discours restait modéré, mais un forum libre s'était organisé au siège du PDI où prenait la parole qui voulait devant une foule nombreuse et enthousiaste." (Françoise Cayrac-Blanchard in *Le Monde diplomatique*, décembre 1996).

Le 27 juillet 1996 au matin, M. Surjadi a fait investir le bâtiment avec l'appui des forces de l'ordre. Selon les résultats de l'enquête menée par la Commission nationale des droits de l'homme, l'affrontement a fait 5 morts, 149 blessés et 23 disparus. De très violentes émeutes ont alors éclaté à Djakarta. Après un flottement, l'armée a reçu l'ordre de tirer à vue.

Les autorités attribuèrent la responsabilité de ces événements à un "groupuscule étudiant", le PRD, le Parti du peuple démocratique, fondé quelques mois plus tôt. Une dizaine de dirigeants du PRD, plusieurs personnalités liées à des ONG, d'anciens prisonniers politiques, furent arrêtés et interrogés. Parmi les personnes arrêtées, se trouvait le président du SBSI (le Syndicat indonésien pour la prospérité), syndicat ouvrier indépendant et donc illégal, fondé quelques années plus tôt, Muchtar Pakpahan. (...)

En juin 94, Muchtar Pakpahan avait déjà été une première fois arrêté et condamné à 3 ans, puis, après recours, à 4 ans de prison pour incitation à la violence. En mai 95, la Cour suprême l'avait cependant libéré suite aux pressions syndicales internationales.

La persécution du SBSI n'en continua pas moins. (...)

Suite aux événements touchant au PDI, Muchtar Pakpahan fut arrêté une seconde fois le 29 juillet 1996 puis mis au secret le 2 août. Il est inculpé de "subversion" et d'"activités politiques illégales" et menacé de la peine de mort.

Suite en dernière page

Dettes du Rwanda et génocide

Comme chacun le sait, le Rwanda a vécu, il y a bientôt trois ans de cela, l'un des plus grands drames de l'histoire humaine: un génocide monstrueux, froidement planifié et, fait d'autant plus horrifiant, prévisible.

Depuis lors, ce petit pays fait face à des défis d'une gravité exceptionnelle: reconstruire l'unité nationale, relever le pays après l'extermination d'une grande partie de ses cadres et la destruction de la plupart de ses infrastructures, accueillir plus d'un million de réfugiés, juger les responsables des massacres...

*Le Rwanda aurait besoin d'aide. Pourtant, ce pays est écrasé par sa dette externe. Malgré un programme d'ajustement structurel imposé par le FMI, celle-ci s'est considérablement alourdie entre 1990 et 1994 pour atteindre aujourd'hui près d'un milliard de dollars, soit 90% du PIB rwandais. Son service absorbe 55 millions de dollars par an, 46% des exportations du pays. Un tel endettement n'a évidemment, en soi, rien d'exceptionnel. Quinze années de politique du FMI nous y ont habitués! **Ce qui l'est plus, c'est d'apprendre que les derniers prêts consentis, par les différents bailleurs, entre 1990 et 1994 justement, ont pratiquement tous servi à une seule chose, la guerre et la préparation du génocide de 1994.***

Autrement dit, et de façon raccourcie, le peuple rwandais rembourse aujourd'hui les bailleurs de ses bourreaux! (...)

Le principe de la continuité de l'Etat veut que le nouveau gouvernement d'un pays soit tenu d'honorer les dettes du gouvernement précédent. Ce principe se présente comme intangible bien que parfois moralement difficilement soutenable lorsque cela revient, en pratique, à tenir des peuples responsables du paiement de dettes contractées par des dictateurs imposés de l'extérieur. C'est pourquoi, le CETIM préconise depuis longtemps que toutes les composantes de la dette extérieure fassent l'objet d'un examen attentif pour en séparer la partie légitime, qui seule devrait être retenue et éventuellement annulée, de sa partie illégitime pour laquelle toute prétention des créanciers devrait être écartée du droit international public.

Au vu de ces faits exceptionnels, de l'usage réel des fonds prêtés, des manquements des bailleurs, de la situation et des besoins actuels du Rwanda, la dette contractée par ce pays entre 1990 et 1994 doit être purement et simplement annulée sans autres conditions. Il ne s'agit pas d'aide, par ailleurs des plus nécessaires, encore moins d'un cadeau, mais d'un acte de réparation minimum, nonobstant d'autres réparations auxquelles le Rwanda pourrait par la suite prétendre. ■

Pour cette intervention, le CETIM s'est appuyé sur les recherches du professeur Michel Chossudovsky et de l'économiste Pierre Galand, président du Forum pour un contrat de génération Nord-Sud. Le détail des faits n'a pu être reproduit ici, faute de place.

**FEMMES DU NORD, FEMMES DU SUD
QUELLES SOLIDARITÉS?**

Brochure réalisée par l'AFEI

(Association de formation et d'échanges internationaux)

à l'occasion des Assises nationales pour le droit des femmes

Du Sénégal, du Mali, de Côte-d'Ivoire, du Maroc, de l'Ile Maurice, des femmes témoignent. Militantes associatives, syndicales ou politiques, elles décrivent les mouvements auxquels elles participent, font part de leurs difficultés, énoncent les priorités de leurs luttes. Elles nous font part de leurs interrogations, de leurs réflexions sur les questions du féminisme et de l'universalité des droits, de la façon dont elles perçoivent leurs relations avec les mouvements de femmes en France. Elles nous alertent sur les conséquences des programmes d'ajustement structurel et des politiques menées par le FMI et la Banque mondiale sur les conditions des femmes.

Cette brochure n'a pas de valeur d'enquête. Elle part d'un constat: la faiblesse des liens entre mouvements des femmes du Sud et du Nord. Elle donne voix, elle met un lien. Des réponses de s femmes que nous avons sollicitées, émergent des situations spécifiques mais aussi des axes de lutte communs. Si l'on y retrouve le combat pour l'égalité des droits, s'y exprime aussi la résistance au " tout libéral. Parce qu'au Nord comme au Sud, la pauvreté menace spécifiquement les femmes. Des impressions se dégagent. Celle d'une vitalité des mouvements de femmes, malgré les difficultés. La prise en compte de tous les aspects de l'oppression. L'importance de la solidarité...

A commander au CETIM: 54 pages, 6 FS (port compris).

CONFLITS EN AFRIQUE

Analyse des crises et pistes pour une prévention

Editions du GRIP

Bien souvent, qui dit Afrique pense guerre et souffrances humaines. Rwanda, Burundi, Zaïre, Liberia, Somalie, Angola... autant d'exemples qui renforcent cette image. Plus inquiétant: dans de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne, crises et conflits sont un mal endémique.

Au-delà des faits, parfois répercutés par les médias, une réflexion s'impose. Cet ouvrage collectif analyse d'abord le contexte de crises et leurs fondements; les auteurs s'interrogent ensuite sur la manière de les gérer, évoquant notamment les problèmes posés par l'action internationale (militaire, humanitaire...). Ils mettent aussi l'accent sur la nécessité prévention en avançant des idées originales.

D'autres questions sont abordées: Comment agit l'ONU? Quid de l'Organisation de l'Unité Africaine? Quel rôle jouent les transferts d'armes dans les explosions de violence? En apportant des éléments de réponse à ces interrogations, les auteurs du présent ouvrage tentent d'esquisser un avenir de paix.

Ont contribué à cet ouvrage: Bernard Adam (Directeur du GRIP), Eric David (professeur à l'Université libre de Bruxelles, ULB), Gérard Dive (collaborateur scientifique à l'ULB), Gauthier de Villiers (Directeur de l'Institut africain), Rudy Doom (Professeur à l'Université de Gand), Luc Reyckers (Professeur à l'Université catholique de Louvain), Filip Reyntjens (Professeur à l'Université d'Anvers).

A commander au CETIM: 300 pages, 47.90 FS + port.

Présidence: Cynthia Neury. Directeur: Florian Rochat.

AU SOMMAIRE

Présentation: *qui sont-elles, comment avons-nous procédé?*

Des femmes en lutte: *qu'existe-t-il comme mouvements des femmes, se réclament-elles du féminisme, quelles sont leur revendications prioritaires?*

Questions pour un mouvement: *certaines questions du mouvement des femmes, féminisme, universalité des droits, financement.*

Mondialisation, elles dénoncent: *quelles sont les conséquences des politiques des institutions internationales, des plans d'ajustement structurel et leur impact sur les femmes, qu'en disent-elles?*

Tél.: 021 624 54 17
Fax: 021 624 54 19

Dragons (suite)

Sur pression politique, la Cour suprême a de surcroît déclaré applicable la peine de 4 ans à laquelle il avait été auparavant condamné, alors que celle-ci avait été formellement annulée en mai 1995. Selon un juge de cette même Cour, Adi Andojo Soetjipto, il s'agit ni plus ni moins d'une "décision politique" puisque seul le condamné peut faire appel d'une décision antérieure. ■

Le CETIM a rencontré Muchtar Pakpahan lors du colloque qui s'est tenu à Pise en octobre 1995. Vous pouvez retrouver les actes de ce colloque dans Sud-Nord. nouvelles alliances pour la dignité du travail, Editions du CETIM, 1996).

Muchtar Pakpahan est à l'heure actuelle toujours incarcéré.

CAMPAGNE EN COURS

contre la construction du barrage des Trois Gorges

Une campagne à l'échelle internationale est lancée pour empêcher la réalisation d'un barrage dans la vallée des Trois Gorges, en Chine, qui menace, en plus de l'environnement, 2 millions de personnes d'exode.

En Suisse, la Déclaration de Berne poursuit parallèlement une campagne vis-à-vis d'ABB, potentiel partenaire de ce projet, et contre l'octroi d'une Garantie de Risques à l'Exportation par les autorités suisses (décision en automne).

Pour en savoir davantage et participer à cette campagne que le CETIM soutient, contacter:

DECLARATION DE BERNE

11, Chemin de Boston

Case postale 81

CH-1000 LAUSANNE 9